



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
"GARLABAN HUVEAUNE SAINTE-BAUME"
SEANCE DU 11 MAI 2005

Date de publication :
13 MAI 2005

Nombre de Conseillers
en exercice : **45**
Présents : **35**
Qui ont pris part
à la délibération : **44**

L'an deux mille cinq et le onze mai à 18 h 00,
le Conseil de la Communauté d'agglomération
"Garlaban Huveaune Sainte-Baume", légalement convoqué le 4 mai 2005,
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Alain BELVISO, Président.

ETAIENT PRESENTS : Mme Danièle GARCIA M. Pierre COULOMB M. Gilles AICARDI M. Jean-Claude ALEXIS M. Patrick ARNOUX M. Antoine DI CIACCIO M. Jean-Marie RAME M. Gérard RAMPAL M. Daniel FONTAINE M. Jean-Luc REVEST M. Pierre MINGAUD **Vice-Présidents**,
M. André SINET M. Marius BATTAGLIA Mme Yvette HERVE Mme Nicole FLOURET Mme Geneviève DONADINI Mme Eliane CHATZOPOULOS M. André BULTEAU M. Christian FAGLIA Mme Michèle JOUVE M. Jacques ATHIAS M. Claude INES M. Bernard VERT M. Joseph PITTEA Mme Sylvia BARTHELEMY Mme Christine CAPDEVILLE Mme Liliane BOUDIA Mme Hélène LUNETTA M. Jean-Claude CUISINER M. Raymond ROCCHIA Mme Bernadette CAILLOL Mme Fabienne AVERTY-COULOMB Mlle Stéphanie HARKANE Mlle Emmanuelle CHIOUSSE **Conseillers Communautaires**,
lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIT ABSENT : M. Lucien GENEVET.

ETAIENT EXCUSES et REPRESENTES : M. André NIEL (mandat Mme Fabienne AVERTY-COULOMB) M. Jean TARDITO (mandat M. Daniel FONTAINE) M. Paul ANGLARET (mandat Mme Stéphanie HARKANE) M. Yves LESSEUR (mandat Mlle Emmanuelle CHIOUSSE) M. Alain GOLEA (mandat M. Raymond ROCCHIA) M. Guy BARBAROUX (mandat M. Jean-Luc REVEST) Mme Marie-Claire BONOMO (mandat Mme Yvette HERVE) Mme Chantal GIRAUD-SAUVEUR (mandat Mme Liliane BOUDIA) M. Bruno EVENAS (mandat M. Patrick ARNOUX).

SECRETAIRE : M. Jean-Luc REVEST.

MOTION N°: 1

OBJET : **Projet de création d'une ligne nouvelle à grande vitesse en Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

Monsieur le Président rapporte :

Au moment où la Commission Nationale du Débat Public fait se prononcer les habitants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur le projet de création d'une ligne nouvelle à grande vitesse prolongeant vers Nice la L.G.V. Méditerranée, le Conseil communautaire de l'agglomération Garlaban Huveaune Sainte-Baume souhaite apporter sa contribution au débat.

Après avoir entendu s'exprimer les habitants et les élus des communes du pays d'Aubagne, notamment au cours de la réunion publique du 26 avril à Aubagne, largement opposés à un scénario empruntant la vallée de l'Huveaune, le Conseil communautaire se prononce contre ce scénario.

Un tel scénario n'apparaît pas à la lumière du dossier présenté par Réseau Ferré de France comme celui qui présente la meilleure faisabilité socio-économique entre les gains de trafics et les coûts et nuisances associés au tracé.

De plus, il supposerait une quatrième voie ferroviaire entre Marseille et Aubagne, laquelle ferait porter le risque d'un nouveau retard à la réalisation de la troisième voie qui est la priorité de notre territoire.

Motion N° 1 du Conseil communautaire du 11 mai 2005 (suite 1)

Enfin, un tel tracé, techniquement difficile à réaliser, sera socialement inacceptable puisqu'il détruirait, de La Penne-sur-Huveaune en passant par Aubagne et Gémenos jusqu'à Cuges-Pins, la qualité de vie et les équilibres volontairement construits et préservés de longue date entre les espaces naturels, économiques et urbains. Le respect de ces équilibres vaut pour notre territoire comme pour tous les territoires de notre région.

Le Conseil communautaire se prononce en faveur d'un projet à débattre qui apportera des réponses équilibrées à plusieurs impératifs :

- ✓ Offrir de nouvelles perspectives de développement aux TER chargés d'assurer les déplacements quotidiens entre les différents pôles urbains de la région, en libérant l'actuelle et unique ligne Marseille – Vintimille de la circulation des TGV,
- ✓ Reconstruire un système ferroviaire régional performant pour apporter une alternative aux congestions annoncées et polluantes de la circulation routière, à partir d'un maillage de la ligne nouvelle et des lignes existantes, des gares existantes et nouvelles et de la complémentarité des TER, des TGV et des trains rapides intercitys,
- ✓ Rompre l'isolement ferroviaire du Var et de la Côte d'Azur et mettre la région urbaine Marseille – Aix-en-Provence au cœur d'une liaison ferroviaire à grande vitesse européenne sur l'arc méditerranéen,
- ✓ Améliorer la desserte du pays d'Aubagne par des services TER fiables et à haute fréquence en heures de pointe et des trains intercitys.

A cet égard, le Conseil communautaire réitère ses exigences :

- Le respect de la signature de l'Etat au Contrat de Plan Etat-Région pour la réalisation dans les meilleurs délais de la troisième voie ferroviaire entre Marseille et Aubagne. Il demande au Préfet de Région de réunir le Comité de pilotage ad hoc qui n'a plus été convoqué depuis de nombreux mois, afin de connaître et débattre de sa programmation,
- Réaliser l'extension des capacités d'échanges de la gare d'Aubagne en préalable à la réalisation de la troisième voie,
- Utiliser le site propre de la voie ferrée d'Aubagne à Valdonne pour les transports collectifs urbains et interurbains,
- Développer les facilités de la multimodalité entre bus, cars, TER et voitures particulières dans les domaines de la tarification intégrée permise par la billettique à carte à puce, et l'information des voyageurs,
- Mettre en place à l'échelle de la région urbaine Marseille – Aix-en-Provence une structure de coordination des autorités organisatrices de transports.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ 2 NON PARTICIPATION AU VOTE :

Mme Sylvia BARTHELEMY – M. Joseph PITTEA



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Alain BELVISO